



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **27 juin 2011**

Délibération n° 2011-2306

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Accompagnement du programme Cellule information économique de Lyon - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 juin 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 juin 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Nissanian, Olivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Blein (pouvoir à M. Crédoz), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Balme (pouvoir à M. Claisse), Barthélémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), MM. Coulon (pouvoir à M. Darne JC.), Deschamps (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Guimet), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Jacquet (pouvoir à M. Plazzi), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Muet (pouvoir à M. Nissanian), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Albrand, Giordano, Réale, Vurpas.

Séance publique du 27 juin 2011**Délibération n° 2011-2306**

commission principale : développement économique

objet : **Accompagnement du programme Cellule information économique de Lyon - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte de la délibération et état des lieux

Les états généraux de l'industrie conduits en 2009 ont mis en évidence que l'intelligence économique constituait l'un des leviers clés du développement des entreprises. Les partenaires de la gouvernance économique de l'agglomération, réunis au sein de "Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise (GLEE)", ont marqué leur volonté de rassembler leurs moyens et de travailler sur des actions communes pour le développement économique. L'intelligence économique à destination des entreprises locales fait partie des sujets prioritaires de travail en commun de ces partenaires.

L'intelligence économique permet à un décideur de maîtriser l'information stratégique en surveillant, organisant et sécurisant l'information utile à la prise de décision. Appliquée à une entreprise, elle répond à 2 objectifs : développer le chiffre d'affaires et l'innovation (logique offensive) et protéger son patrimoine (logique défensive).

Pour chacune de ces 2 logiques, l'état des lieux de l'offre locale en matière d'intelligence économique fait apparaître la segmentation suivante : le registre de la sensibilisation à l'intelligence économique, les prestations de veille ou de fourniture d'informations à la demande et, enfin, l'accompagnement stratégique et organisationnel à la mise en place d'une démarche intégrée dans l'entreprise. Sur chacun de ces 3 segments, les "offreurs" sont soit des acteurs publics, soit des sociétés privées prestataires de service en matière de conseil, outils et formation. Le positionnement des uns et des autres varie selon l'attrait du marché. Les sociétés privées interviennent principalement sur les 2 derniers segments et auprès de grandes entreprises (elles sont pratiquement absentes du marché de la sensibilisation et du marché des petites et moyennes entreprises -PME-). Les acteurs publics sont, quant à eux, présents en matière de sensibilisation et d'accompagnement via des actions collectives.

Face à cette carence d'initiative sur le segment des PME, il convient de mettre en œuvre une démarche collective d'accompagnement, accessible aux PME, afin de fournir à celles-ci une prestation sur mesure en matière de renseignement économique. Cette démarche sera principalement orientée "développement des affaires", pour apporter de l'information et de la connaissance sur les marchés, les clients, les fournisseurs, les concurrents ou les partenaires (sous-traitants, co-traitants).

Au regard de son rôle en matière d'accompagnement des entreprises sur l'agglomération, la Communauté urbaine de Lyon souhaite soutenir la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon dans son projet relatif à l'intelligence économique pour les PME et, plus spécifiquement, pour le déploiement d'une Cellule information économique à Lyon.

Le projet proposé et le plan d'actions pour 2011

Le projet proposé concerne la mise en place et le déploiement, à Lyon, d'une cellule d'information économique à destination des entreprises. Les missions de cette cellule sont organisées sur 2 axes :

- le renseignement économique, pour apporter une réponse à un besoin ad hoc, identifié et qualifié, en information économique. Il s'agira de fournir des contacts qualifiés et/ou des informations économiques recoupées par des experts sur des clients, des fournisseurs, des distributeurs, des partenaires potentiels, des concurrents ou un nouvel entrant, etc.,

- la fourniture d'alertes, dans le cadre d'une surveillance ciblée, afin de répondre à un besoin récurrent d'une entreprise, lui aussi identifié et qualifié. La Cellule information économique surveillera, pour le compte de la PME, son environnement et ses relations d'affaires à travers ses clients, ses concurrents, ses fournisseurs et ses partenaires.

La Cellule information économique de Lyon sera constituée d'une équipe de conseillers "terrain" complétée de spécialistes de l'information économique. Ils effectueront des rendez-vous en entreprise pour qualifier la demande et valider un cahier des charges de la prestation à rendre, s'engageront sur les délais de réponse et adresseront à la PME un rapport de mission. De plus, ils réaliseront une mesure de la satisfaction client ainsi que la mesure de l'impact de leur action.

Pour lancer la démarche, sur l'année 2011, les entreprises bénéficiaires de la Cellule information économique de Lyon seront identifiées sur des secteurs ou filières qui paraissent prioritaires pour l'agglomération : PME de la filière automobile et transport, PME du domaine chimie-environnement. Elles seront aussi les entreprises à fort potentiel de croissance dites "Pépites", qui font l'objet d'une attention particulière de la part des partenaires de GLEE, ainsi que les entreprises qui ont déjà participé à un programme régional de sensibilisation et d'accompagnement sur ce sujet de l'intelligence économique (actions collectives régionales Plan PME, Performance PME, SI PME notamment).

L'objectif quantitatif de cette première phase de déploiement est de 68 dossiers individuels traités en 2011.

Modalités de financement de la Communauté urbaine

Afin de conduire ce projet nouveau, dont le budget total est de 307 500 €, la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon sollicite la Communauté urbaine à hauteur de 90 000 € en 2011.

Cette action bénéficie d'un soutien régional et donne lieu à une valorisation dans la convention de fonctions d'agglomération et de centralité 2010-2016, conclue entre la Communauté urbaine de Lyon et la région Rhône-Alpes.

L'évaluation de l'action sera effectuée sur la base des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés, selon les indicateurs précisés dans la convention de subvention.

Le budget prévisionnel pour l'année 2011 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
coût de personnel	97 500	Communauté urbaine	90 000
moyens matériels et outils de gestion de l'information	30 000	Conseil régional	90 000
abonnements et prestations externes	180 000	Chambre de commerce et d'industrie de Lyon	127 500
Total dépenses	307 500	Total recettes	307 500

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 90 000 € au profit de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon pour son programme d'actions 2011 en faveur du déploiement de la Cellule information économique de Lyon,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon définissant, notamment, les conditions d'attribution de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et 2012 - compte 657 380 - fonction 90 - opération n° 0866, selon l'échéancier suivant :

- 72 000 € en 2011,

- 18 000 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2011.